

IRRIGATION DE LA CANNE A SUCRE

2 Mettre en place un projet d'irrigation

2.1 Dimensionner son réseau

Pour concevoir un projet d'irrigation, il est indispensable de disposer d'informations précises sur :

- La nature de la ressource en eau (borne d'irrigation, captage, retenue,...)
- Les caractéristiques de cette ressource ([débit](#), [pression](#)). Le débit doit répondre au besoin de pointe en eau de toutes les parcelles de l'exploitation. Les secteurs d'irrigation doivent être dimensionnés pour utiliser au mieux cette ressource limitée. Pour un fonctionnement correct et une répartition la plus uniforme possible de l'eau, les arroseurs choisis doivent être en conformité avec la pression disponible
- La nature de la culture
- Les caractéristiques de la parcelle (pente, surface, forme,...)

Sur un même secteur d'irrigation, il faut éviter d'avoir des cultures d'âges différents, dont les besoins en eau diffèrent. L'idéal est de faire coïncider le secteur d'irrigation et la parcelle végétative. De même, géométrie et taille des secteurs seront compatibles avec toute mécanisation, la coupe mécanique nécessitant des longueurs minimales de lignes de cannes. Le matériel d'irrigation ne peut en aucun cas constituer un obstacle au passage de la machine. Les éléments aériens de ce matériel doivent alors pouvoir être facilement retirés, ou leur positionnement compatible avec le passage et le fonctionnement de la coupeuse.

L'agriculteur peut solliciter le technicien pour déterminer les caractéristiques du projet mais aussi après réception du devis afin qu'il l'aide dans sa prise de décision. Le rôle du technicien consiste alors à s'assurer que :

- Le réseau est correctement dimensionné (diamètre des canalisations et nombre de distributeurs)
- Le choix et l'installation du matériel sont en conformité avec les conditions de pression et de débit disponibles
- Le matériel proposé est adapté à la technicité de l'exploitant, à la nature du sol et à la culture.

2.2 Organiser son chantier

Pour la canne à sucre, le matériel d'irrigation sur les parcelles ne peut être installé qu'à des moments bien précis, sur un terrain dégagé :

- Quand la canne est déjà en place, après la coupe de la parcelle. La mise en œuvre en sera facilitée et cela permettra de bénéficier d'une reprise de végétation dans les meilleures conditions. Ce cas concerne plus particulièrement l'aspersion
- Ou, au moment d'une replantation, condition quasi obligatoire si l'agriculteur a opté pour du goutte-à-goutte.

IRRIGATION DE LA CANNE A SUCRE

Lors de cette phase cruciale, l'agriculteur assume véritablement un rôle de chef de chantier qui consiste à :

- Tenir compte des délais incompressibles liés aux différentes démarches administratives et obligations réglementaires
- S'assurer que les dossiers de financements soient complets et acceptés ; que les conditions relatives au niveau requis de formation soient respectées
- Veiller, avec son technicien de zone, à la bonne coordination des différents intervenants sur le chantier, notamment le fournisseur-installateur du matériel d'irrigation, et les organismes en charge des travaux d'aménagement et de replantation
- Programmer la disponibilité et la livraison sur le chantier (boutures, engrais, Bétel ...).

Pour ces diverses étapes, un délai suffisant est à prévoir. Quatre mois représentent une durée réaliste pour mener de front et finaliser les travaux d'aménagement de terrain, ceux liés à la replantation, l'installation et la mise en service du matériel d'irrigation sur les parcelles. Il faudra veiller à ce qu'aucun de ces éléments ne vienne arrêter ou retarder le chantier, sous peine de perdre une année de récolte et de prendre des risques importants aux niveaux financier et environnemental (risque érosif accru sur sol nu, notamment dans les pentes et en saison de fortes pluies).